

COP (Communication on Progress)
du Groupe SERCIB pour le Pacte Mondial année 2013/2014

Notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies en 2008 a renforcé la volonté du groupe et de ses collaborateurs de rechercher constamment des axes de progrès en matière de développement durable dans la vie de l'entreprise.

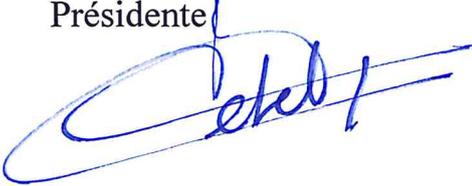
En tant que PME, SERCIB s'était engagé à promouvoir une démarche de progrès et à en rendre compte annuellement. SERCIB a rencontré des difficultés depuis la dernière communication à maintenir ce rythme de publication. En effet, étant un petit structure avec des projets en cours de longue durée, les axes de progressions possibles ont été fortement réduits .

Nous avons maintenu les actions engagées en interne et notre production avançant nous pouvons aujourd'hui communiquer sur les critères d'amélioration de la construction de nos immeubles.

SERCIB contribue à son échelle d'œuvrer en interne à favoriser la formation et la mobilité (favorisation du télétravail), à offrir des conditions de travail de qualité, à veiller à la santé et la sécurité des collaborateurs.

Par ce courrier, SERCIB renouvelle son engagement à intégrer les 10 principes du Pacte Mondial dans sa culture d'entreprise, ses stratégies commerciales et ses modes opératoires.

Frédérique Lebel
Présidente



Mise en œuvre du Pacte Mondial chez SERCIB de mai 2014 à mai 2015
Rappel des 10 principes fondamentaux :

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ;
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche préventive face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

SERCIB répond aux 10 principes fondamentaux ci-dessus.

Les points de progrès ou de continuation notables depuis la dernière parution sont :

Normes du travail 1&2

SERCIB a obtenu le Label LUCIE le 27 septembre 2010. SERCIB devient ainsi le premier promoteur labélisé.

SERCIB va confirmer son appartenance à la communauté LUCIE grâce à un audit qui aura lieu la première semaine de juillet 2014

Le label LUCIE a été créé à l'initiative de Qualité-France Association pour répondre aux attentes des associations de consommateurs, l'agence LUCIE a pour vocation de développer le label LUCIE. Elle s'appuie sur un partenariat avec VIGEO et AFNOR Certification. Ce Label permet d'identifier les entreprises qui s'engagent en faveur du développement durable dans les domaines social, économique et écologique.

Les 7 engagements fondamentaux du label LUCIE :

- Respecter les intérêts des consommateurs et des clients
- Préserver l'environnement
- Agir avec loyauté sur les marchés
- Valoriser le capital humain
- Respecter les droits humains
- Conjuguer l'intérêt de l'organisation avec l'intérêt général
- Assurer la transparence du système de décision et de contrôle

Déclinée en principes d'actions pertinents au regard des enjeux de l'organisation, cette charte couvre l'ensemble des enjeux de développement durable et de la responsabilité sociétale.

Environnement

7- Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche préventive face aux problèmes touchant l'environnement ;

- Réglage par défaut de la nouvelle imprimant en noir et blanc et recto/verso. Ce qui économise plus de 30% des feuilles d'impression et rallonge de 50% la durée de vie des cartouches.
- Ramette de papier pour imprimante issu de forêts protégées. (soit 2000 feuilles par mois)
- Recyclage des capsules de café expresso (environ 250 capsules par mois)

- Recyclage des bouchons dans les récupérateurs installés dans le restaurant d'entreprise.
- Recyclage de canettes métalliques (consommées sur place)
- Contrat en cours avec Veolia pour la collecte sur demande de notre papier usagé. Le papier ainsi collecté sera recyclé dans la région et nous serons annuellement tenu informés du poids global du papier collecté dans nos murs.
- Réactivation du partenariat local qui s'était éteint avec une école maternelle pour la récupération de feuilles de brouillon. Nous déposons tous les mois les feuilles

imprimées simple face. Ce qui représente environ 300 feuilles/mois

8- Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

Participation à la Green Building Week en 2013 et inscription pour 2014 afin de partager l'expérience de la conception et réalisation d'un immeuble à énergie positive.

Visites régulières de SOLARIS par des étudiants, association, groupe professionnel promouvant le développement durable ou toute institution en demande de mieux connaître le principe du concept SOLARIS, exemples :

- Master 2 université de Créteil
- Groupe « Osmose » de chez Icade
- RICS, groupe environnement

9- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

SERCIB est un promoteur d'immobilier tertiaire avec 2 gammes d'immeubles (toutes 2 certifiées HQE).

La gamme SOLARIS en avance de plus de 10 ans sur les obligation thermiques actuelles. Reproductibles en site urbains et pouvant être construits à partir de 5000m² ces immeubles innovants conjuguent des techniques éprouvées et remettent l'homme au cœur du bâtiment.

Sa première implantation est à Clamart et sera livrée très prochainement

La gamme SERCIB, immeubles de grande qualité, à la pointe de la réglementation actuelle bénéficiant du savoir faire SERCIB. Chaque projet est travaillé en amont dès la conception et profite du retour d'expérience du projet précédent.

L'immeuble BERLIOZ est en cours de chantier.

Les 3 livraisons précédentes ont été RAVEL et RACHMANINOV (à Guyancourt) et 8-12 sur PARC (à Maisons-Alfort).

Amélioration Ravel/Rachmaninov, immeubles livrés en 2009 vs Berlioz (immeuble en cours de construction :

- Dépollution : l'opération Berlioz (5700 m² de surface plancher environ) conclue la revitalisation du quartier de la Redoute entamé par les immeubles Gershwin et Renaissance livrés il y a plus de 10 ans continué par Ravel et Rachmaninov (22 000m² d'immeuble de bureaux livrés en 2009).
Le dernier lot en friche, terrain fortement pollué, a été terrassé (plus de 20 000m³ de terrassement dont + de 50% de terres polluées) et traité en partenariat avec l' Aménageur, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (Casqy) pour permettre l'implantation de l'immeuble de bureaux Berlioz, futur siège France de la société Baxter.
- L'immeuble Berlioz répond aux dernières réglementations en vigueur tant énergétiques qu'environnementales. Il répond aux exigences de la RT 2012 et sera certifié HQE (version 2011). Ravel et Rachmaninov ont été certifiés HQE (version 2006) et labellisés Très Haute Performance Energétique (soit 25% plus économes en énergie primaire que ne l'exigeait la réglementation de l'époque).
La consommation énergie primaire (RT 2012) de Baxter sera de l'ordre de 70 Kwep/m²/an alors que la consommation énergie primaire (RT 2005) de Ravel Rachmaninov a été de l'ordre de 120 Kwep/m²/an.
- L'enveloppe du bâtiment Berlioz comparée aux immeubles Ravel et Rachmaninov a été grandement améliorée par la mise en œuvre d'une Isolation Technique par L'Extérieur ; de même pour la performance des vitrages. La toiture terrasse sera pour partie végétalisée et permettra au futur investisseur/propriétaire d'y installer des panneaux photovoltaïques.
- Les standards SERCIB ont été conservés : immeuble à patio central permettant notamment une très bonne pénétration de la lumière naturelle à l'intérieur de l'immeuble. D'un point de vue environnemental, la récupération des eaux pluviales a été conservée pour servir à arroser le patio central comme pour le nettoyage du quai de livraison, le confort des occupants a été amélioré par une distribution d'air neuf supérieur

(36m³/heure et par personne de surface de bureaux au lieu de 30m³/heure et par personne comme l'exige la réglementation).

- Les matériaux ont été réfléchis en terme de pérennité, exemple : les tapis de sols à l'entrée du bâtiment comme dans les sas en infrastructure sont réalisés à partir de filet de pêche recyclés, éclairage extérieur à partir de LED,...
- Sur le chantier : il a été privilégié une politique de tri sélectif des déchets de chantier permettant une meilleure valorisation de la filière déchet et d'augmenter le % de valorisation matière.
- SERCIB a sensibilisé ses partenaires (maîtrise d'œuvre d'exécution) à sa politique de développement durable et sa certification LUCIE (RSE).